

bureau de vote conservant la même dénomination et les mêmes électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales.

Enfin, le Directeur Général des Elections informe tous les électeurs régulièrement inscrits, que le scrutin se déroulera dans les mêmes conditions d'organisation sur l'ensemble du Territoire National. Il compte sur le civisme de tous.

Le Directeur Général des Elections



ESSOUSSE Erik